

SCOT

# Bilan de la concertation



## AVANT-PROPOS

Tout au long de son élaboration, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bresse bourguignonne a fait l'objet d'un processus de concertation, de communication et d'information auprès de la population et des différents acteurs du territoire.

Ce document propose une synthèse générale de la concertation à destination du public et des élus du territoire qui s'est déroulée durant la démarche d'élaboration. Il s'attache à montrer la diversité des outils de concertation et de communication proposés et la richesse des constats, des propositions et des questionnements recueillis.

T  
e  
S  
S

## Sommaire

### Contexte et modalité de la concertation

1. L'obligation de concertation dans le SCoT
2. La concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la Bresse bourguignonne

### Description de la démarche de concertation et d'information

1. Les moyens d'expression
2. Les moyens d'information

### Synthèse des avis et des débats

### Bilan

### Annexes

# Contexte réglementaire et modalités de la concertation

## 1. L'obligation de concertation dans le SCoT

Issu de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000 qui fixe le cadre législatif de l'aménagement du territoire, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'aménagement et de planification, à une échelle supra communale. À la différence du Schéma directeur qu'il remplace, le SCoT est un document partagé. La concertation est désormais obligatoire dans le cadre de son élaboration ou de sa révision.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

[...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

A l'arrêt du SCoT, le bilan de la concertation est présenté devant le Comité syndical. Il énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, relate d'une part les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et les analyse au regard du projet global du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

T  
S  
S  
S



## 2. La concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la Bresse bourguignonne

Les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont décidé de laisser une large place à la concertation dans l'élaboration du SCoT afin que celui-ci soit véritablement le fruit d'une réflexion partagée. En ce sens, il a chargé l'agence Aire Publique, spécialisée en concertation et communication publique, d'accompagner la démarche d'information et de participation et ce en collaboration avec les autres membres du groupement en charge de l'élaboration du SCoT à savoir Citadia Conseil et Even Conseil.

Par sa délibération en date du 26 novembre 2012 sur les modalités de concertation du projet SCoT, les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont voté la mise en place du dispositif d'information et d'échanges suivant :

- Mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre d'observations aux sièges du Syndicat mixte et de chacun des EPCI membres ;
- Publication de bulletins d'information ;
- Informations mises en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ou via celui du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Parution d'articles de presse ;
- Mobilisation du Conseil de développement ;
- Animation de réunions publiques.

Durant toute la procédure d'élaboration du SCoT, un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre :

- Une charte graphique dédiée au projet et déclinée sur l'ensemble des documents (travail, communication, supports de concertation, etc.) ;
- Un registre de concertation ;
- Un séminaire prospectif regroupant les élus du territoire pour construire le PADD ;
- Deux rendez-vous inter-SCoT ;
- Deux réunions publiques ;
- Des réunions organisées dans chaque Communauté de Communes membres pour présenter le projet à toutes les étapes (diagnostic, PADD, DOO) ;
- Des réunions de travail et d'échanges avec les acteurs du territoire ;
- La mobilisation du Conseil de développement ;
- Une information sur le site Internet du Pays dédiée à l'élaboration du SCoT ;

- Des articles dans la presse locale (papier et numérique) ;
- Des panneaux d'exposition tout au long de l'élaboration du projet ;
- Des lettres d'information.

# Description de la démarche de concertation et d'information

## 1. Les moyens d'expression

### *a. Le registre*

Un registre dédié à la concertation du SCoT a été mis à la disposition de la population afin de permettre aux habitants et acteurs du territoire de poser des questions, d'émettre des avis et suggestions tout au long de la démarche. Ce registre a été mis à disposition de la population au siège du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne. Des registres seront mis à disposition dans les Communautés de communes lors de l'enquête publique.

Par ailleurs, un formulaire de contact a été mise en place sur le site internet du Pays de la Bresse bourguignonne.

### *b. Séminaire prospectif d'élus pour construire le PADD*

Le 15 octobre 2014, un séminaire prospectif a réuni les élus du territoire le temps d'une soirée pour co-construire le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT de la Bresse bourguignonne. Organisés en tables-rondes, les participants ont échangé autour de trois ateliers thématiques (un territoire bressan : identité, attractivité et paysage / un territoire de proximité : armature territoriale, mobilité et accessibilité / un territoire d'opportunité : développement économique / un territoire sensible : éléments naturels, performance environnementale, risques et nuisances) pour identifier et mettre en exergue les enjeux et orientations du futur projet de territoire.

Une invitation a été transmise aux élus des 88 communes, des 6 Communautés de communes, des membres du Conseil de développement et aux personnes publiques et associées au projet.

*Le compte-rendu du séminaire prospectif est disponible en annexe.*

### *c. Forums Inter-SCoT*

Dans la perspective d'une meilleure intégration/collaboration avec les territoires voisins, deux rendez-vous Inter-SCoT ont été organisés sous forme d'un forum le 26 mai 2015 et d'une table ronde le 13 juin 2016 regroupant les responsables politiques et techniques des SCoT de la Bresse bourguignonne et de ses voisins : SCoTs Bourg-Bresse-Revermont, Chalonnais, Pays Lédoniens et Charolais-brionnais,

Ces rencontres ont permis un partage des expériences sur la procédure et le document lui-même mais aussi d'intégrer davantage le projet de la Bresse bourguignonne dans une échelle plus large en créant des synergies et complémentarités avec les territoires voisins et en identifiant les points faibles sur lesquels travailler.

Pour le premier forum, ont été invitées les 88 communes du territoire, les 80 membres du Comité syndical, les membres privés et publics du Conseil de Développement, les personnes publiques et associées au projet, les représentants des quatre SCoT voisins et les SCoT Charollais-Brionnais et du Grand Dôle.

Pour le deuxième forum, une invitation a été transmise aux représentants des quatre SCoT voisins, aux membres du bureau du Syndicat mixte et aux présidents des Communautés de communes du territoire.

*Les comptes-rendus des deux réunions Inter-SCoT sont disponibles en annexe.*

#### ***d. Réunions publiques***

Deux réunions publiques d'information et de débat ont été organisées par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour présenter l'avancée des études aux habitants du territoire et leur permettre d'échanger avec les élus et les techniciens. Ces temps de rencontre ont constitué de véritables temps de travail à part entière.

→ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable / Réunion publique du 29 avril 2015 - Saint-Germain-du-Bois

Les participants ont pu découvrir les grandes lignes du projet de territoire à travers ses trois axes structurants, transversaux et complémentaires. Outre ces éléments, la réunion publique fut l'occasion d'un dialogue entre l'équipe-projet et les habitants/acteurs du territoire.

De nombreux dispositifs de communication ont été mis en place pour mobiliser la population :

- Une invitation envoyée par courrier électronique aux 88 communes, aux 80 membres du Comité syndical, aux membres publics et privés du Conseil de développement ainsi qu'aux personnes publiques et associées ;
- Un flyer transmis aux communes pour le relayer dans leur locaux ou sur leur site internet et réseaux sociaux ;
- Une insertion presse dans l'Indépendant du Louhannais et du Jura et dans le Journal de Saône et Loire ;
- Des messages (20) sur Radio Bresse ;
- Une annonce sur le site internet du Pays de la Bresse bourguignonne.

*Le compte-rendu de la réunion publique est disponible en annexe.*

→ Le Document d'Orientation et d'Objectifs / Réunion publique du 23 mai 2016 – Louhans-Châteaurenaud

Au cours d'une soirée, l'équipe projet est venue présenter le DOO du futur SCoT pour ensuite débattre avec les participants. Articulée autour des grandes thématiques du DOO, la soirée a permis d'aborder les questions de biodiversité, d'agriculture, d'organisation du territoire et d'urbanisation, d'habitat, de développement économique et de commerce ou encore de mobilité.

De nombreux dispositifs de communication ont été mis en place pour mobiliser la population :

- Une invitation envoyée par courrier électronique aux 88 communes, aux 80 membres du Comité syndical, aux membres publics et privés du Conseil de développement ainsi qu'aux personnes publiques et associées ;
- Un flyer transmis aux communes pour le relayer sur leur site internet, les réseaux sociaux ou pour l'afficher dans leur locaux ;
- Une insertion presse dans l'Indépendant du Louhannais et du Jura et dans le Journal de Saône et Loire ;
- Des messages (20) sur Radio Bresse ;
- Une annonce sur le site internet du Pays de la Bresse bourguignonne.

*Le compte-rendu de la réunion publique est disponible en annexe.*

#### ***e. Réunions de présentation dans les Communautés de Communes membres (conférence EPCI)***

Tout au long de l'élaboration du SCoT de la Bresse bourguignonne, des réunions de présentation ont été organisées dans chaque Communauté de Communes membre et ce pour les trois phases d'élaboration avant l'arrêt du projet en Comité Syndical.

→ Phase 1/ Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement :

- Cuiseaux Intercom' : 5 juin 2014 ;
- Saône seille Sâne : 28 mai 2014 ;
- Cœur de Bresse : 10 juin 2014 ;
- Portes de la Bresse : 23 juin 2014 ;
- Bresse-Revermont 71 : 19 juin 2014 ;
- Canton de Pierre-de-Bresse : 24 juin 2014.

→ Phase 2/ Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- Saône Seille Sâne : 16 décembre 2014 ;
- Cœur de Bresse : 12 janvier 2015 ;
- Cuiseaux Intercom' : 14 janvier 2015 ;
- Bresse-Revermont 71 : 15 janvier 2015 ;
- Canton de Pierre-de-Bresse : 27 janvier 2015 ;

- Portes de la Bresse 26 janvier 2015.
- Phase 3/ Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) :
  - Bresse-Revermont 71 : 17 décembre 2015 ;
  - Cuiseaux Intercom' : 13 janvier 2016 ;
  - Portes de la Bresse : 18 janvier 2016 ;
  - Canton de Pierre-de-Bresse : 26 janvier 2016 ;
  - Cœur de Bresse : 1er février 2016 ;
  - Saône Seille Sâne : 4 février 2016.

#### ***f. Les rencontres pour construire le projet***

Un certain nombre de réunion de travail/échanges (au-delà des comités techniques et de pilotage) ont été organisées tout au long de la démarche pour aboutir à un projet partagé :

- Réunions des Maires :
  - Lancement de la mission : 26 septembre 2013 à Louhans ;
  - Présentation du DOO : 5 octobre 2015 à St Germain du Bois.
- Entretiens stratégiques en novembre 2013 avec les présidents et vice-présidents des Communautés de communes ;
- Ateliers thématiques en phase diagnostic avec les élus, membres du Conseil de développement et les partenaires institutionnels :
  - Agriculture et urbanisation : 2 décembre 2013 ;
  - Trame Verte et Bleue : 9 décembre 2013 ;
  - Développement économique et mobilité : 10 décembre 2013.
- Ateliers thématiques en phase DOO avec les élus volontaires et des experts :
  - Trame Verte et Bleue : 8 juin 2015 ;
  - Paysages, performances environnementales et énergétiques : 8 juin 2015 ;
  - Habitat consommation d'espace et urbanisation : 10 juin 2015 ;
  - Développement économique et consommation : 30 juin 2015 ;
  - Organisation du territoire et mobilité : 30 juin 2015.
- Ateliers de simulation de la compatibilité des documents d'urbanisme : 12 octobre avec les membres du bureau syndical et 12 novembre 2015 avec l'ensemble des maires volontaires ;

- Conférences partenariales :
  - Lancement : 29 octobre 2013 ;
  - Diagnostic : 20 mai 2014
  - PADD : 11 décembre 2014 ;
  - DOO : 16 mars 2016.

Pour l'ensemble de ces temps de rencontre, des invitations ont été envoyées aux personnes concernées.  
*Ces documents sont disponibles en annexe.*

### ***g. La mobilisation du Conseil de développement.***

Tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT de la Bresse bourguignonne, le Conseil de développement a été invité aux rencontres suivantes :

- Les ateliers thématiques en phase diagnostic et en phase DOO ;
- Le séminaire prospectif d'élus pour construire le PADD ;
- Les deux réunions publiques ;
- Le forum Inter-SCoT du 26 mai 2015 ;
- Les conférences partenariales.

## 2. Les moyens d'information

### *a. Affichage de la délibération*

La délibération du Comité Syndical du 26 novembre 2012 prescrivant l'élaboration du SCoT de la Bresse bourguignonne et les modalités de concertation qui accompagnent la procédure a été affichée dans l'ensemble des Communautés de communes et des Communes du territoire. Elle fut souvent accompagnée de l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2012 arrêtant le périmètre du SCoT. Par ailleurs, une annonce légale d'affichage est parue dans le Journal de Saône et Loire du 11 avril 2013. Enfin, l'ensemble des délibérations en lien avec le projet d'élaboration du SCoT ont été affichés au siège du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

### *b. Les articles*

A partir du lancement de la procédure du SCoT, les médias du territoire ont publié 25 articles relatifs à la démarche :

- Le Journal de Saône et Loire / 31 août 2013. Brève sur la visite par le Président du Syndicat mixte et la chargée de mission en charge du SCoT de l'intercommunalité pierroise.
- Le Journal de Saône et Loire / 19 septembre 2013. Brève revenant sur la validation par les membres du Comité syndical de l'offre financière proposée par le bureau d'études sélectionné.
- Le Journal de Saône et Loire / 28 septembre 2013. L'article présente les principaux sujets de discussion de la réunion de lancement du SCoT organisé le 26 septembre 2013 par le Syndicat mixte à l'intention des élus des communes et communautés de communes du territoire.
- L'indépendant du Louhannais et du Jura / Du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2013. L'article présente le document SCoT (définition, objectifs, calendrier, etc.) et revient sur la réunion de lancement du 26 septembre 2013.
- Le Journal de Saône et Loire / 4 décembre 2013. La brève revient sur l'atelier thématique portant sur l'agriculture et l'urbanisation organisé par le Syndicat Mixte.
- L'indépendant du Louhannais et du Jura / 6 décembre 2013. L'article informe les lecteurs sur la tenue de trois ateliers thématiques organisés par le Syndicat Mixte au cours du mois. Il poursuit en revenant sur le débat du premier portant sur l'agriculture et l'urbanisation.
- Le Journal de Saône et Loire / 31 mai 2014. L'article revient sur la soirée de présentation du diagnostic aux élus de la Communauté de communes Saône Seille Sâne. Il relate les débats et plus particulièrement ceux sur la consommation foncière et l'urbanisation.
- Le Journal de Saône et Loire / 7 juin 2014. L'article revient sur la soirée de présentation du diagnostic aux élus de la Communauté de communes Cuiseaux Intercom' et présente quelques éléments du débat.

- L'indépendant du Louhannais et du Jura / 10 juin 2014. L'article revient sur la soirée de présentation du diagnostic aux élus de la Communauté de communes Cuiseaux Intercom', rappelle les objectifs du document et présente quelques éléments du diagnostic concernant l'étalement de l'habitat et la consommation foncière sur le territoire.
- Le Journal de Saône et Loire / 23 juin 2014. L'article revient sur la soirée de présentation du diagnostic aux élus de la Communauté de communes Bresse Revermont 71 et rappelle la définition, les objectifs et les incidences du SCoT sur les documents d'urbanisme locaux.
- Le Journal de Saône et Loire / 27 juin 2014. L'article revient sur la soirée de présentation du diagnostic aux élus de la Communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse et présente quelques éléments du débat tels que le choix des pôles et leur typologie.
- L'indépendant du Louhannais et du Jura / Du 27 au 30 juin 2014. L'article revient sur la soirée de présentation du diagnostic aux élus de la Communauté de communes du canton de Bresse-Revermont 71 et précise notamment le calendrier prévisionnel de la procédure et les liens entre le SCoT et les PLU.
- Le Journal de Saône et Loire / 14 janvier 2015. L'article revient sur la réunion de présentation des premiers éléments du PADD aux élus de la Communauté de communes Cœur de Bresse. Rappelant qu'il s'agit encore d'un document de travail, il met notamment en avant le choix du scénario de développement (par les élus) sur lequel s'appuie le projet de territoire (PADD).
- L'indépendant du Louhannais et du Jura / 30 janvier 2015. L'article revient sur la soirée de présentation du PADD, c'est-à-dire du projet de territoire, aux élus de la Communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse et développe les trois axes du PADD.
- Le Journal de Saône et Loire / 30 janvier 2015. L'article revient sur la soirée de présentation du PADD, c'est-à-dire du projet de territoire, aux élus de la Communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse et développe les trois axes du PADD.
- Le Journal de Saône et Loire / 11 février 2015. Suite à la réunion du Comité syndical du 9 février 2015, l'article revient sur le débat de la soirée autour du PADD et le lancement de la troisième phase de la procédure, la rédaction du DOO.
- Le Journal de Saône et Loire / 13 février 2015. Dessin de la semaine portant sur le SCoT.
- Le Journal de Saône et Loire / 1 mai 2015. Article relatant les différents échanges de la réunion publique du 29 avril 2015 organisée pour présenter le diagnostic et le PADD à la population.
- Le Journal de Saône et Loire / 28 mai 2015. L'article revient sur le forum inter-SCoT organisé le 26 mai 2015 et montre les liens unissant la Bresse bourguignonne à ses voisins. L'article rappelle également quelques points clés du diagnostic réalisé.
- L'indépendant du Louhannais et du Jura / 24 juillet 2015. L'article présente le conflit opposant la Préfecture au Syndicat mixte sur la localisation des futures constructions. Il relate aussi les échanges ayant eu lieu lors d'un Comité syndical convoqué à dessein et sur l'affirmation de ses membres de ne pas laisser mourir les petites communes du territoire.
- Le Journal de Saône et Loire / 8 octobre 2015. Suite à la réunion des maires du 5 octobre 2015 portant sur la présentation du DOO, l'article fait un rappel complet du projet : impacts du document sur l'urbanisation, calendrier de la procédure, échanges lors de la soirée, etc.

- L'indépendant du Louhannais et du Jura / 09 octobre 2015. L'article, repris en Une et dans l'édito, revient sur la présentation du DOO aux maires du territoire et plus particulièrement sur le nombre de logements prévus entre 2016 et 2035.
- Le Journal de Saône et Loire / 20 décembre 2015. L'article reprend certains éléments règlementaires du DOO suite à sa présentation aux élus de la Communauté de communes Bresse-Revermont 71.
- Le Journal de Saône et Loire / 4 mai 2016. Deux jours après une nouvelle rencontre entre les élus de la Bresse bourguignonne, l'article revient sur quelques points précis du futur document comme les objectifs de construction de logements et leur localisation. Il informe également les lecteurs de la suite de la procédure.
- Le Journal de Saône et Loire / 25 mai 2016. L'article présente les principaux thèmes du débat qui s'est tenu suite à la présentation du DOO au cours de la réunion publique organisée le 23 mai. L'article rappelle entre autre les liens de compatibilité entre le SCoT et les PLU.

*Ces articles sont disponibles en annexe.*

Par ailleurs, des articles ont été relayés dans les journaux municipaux ou intercommunaux du territoire comme le bulletin de Sornay (exemple en annexe datant de juin 2015) ou le bulletin Cuiseaux Intercom info (exemple en annexe datant du décembre 2013). Les articles de mobilisation pour les rencontres sont recensés dans les paragraphes concernés par ces dernières.

Enfin, d'autres articles seront rédigés et diffusés dans la presse locale (papier et numérique) après l'arrêt du projet pour informer la population sur l'enquête publique, les modalités pour y participer ainsi que l'entrée en vigueur du SCoT et son application après approbation.

### ***c. L'exposition évolutive***

Une exposition évolutive a été mise en place afin de présenter les différentes phases d'avancement du projet SCoT :

- Panneaux 1. Présentation de la démarche du SCoT : présentation du calendrier prévisionnel, étapes de la démarche et actions de concertation et de communication ;
- Panneaux 2, 3 et 4. Présentation du diagnostic, de l'Etat Initial de l'Environnement et de leurs enjeux ;
- Panneau 5, 6 et 7. Présentation des trois axes du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- Panneau 8, 9 : Présentation du document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Afin de permettre aux plus nombreux de découvrir le projet à travers ces panneaux, ces derniers ont été exposés au siège du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne durant toute la procédure mais aussi durant les temps de concertation organisés.

#### *d. Les lettres d'information*

Des lettres d'information ont été éditées et distribuées mais aussi mises en ligne sur le site Internet du Pays de la Bresse bourguignonne pour éclairer la population, les acteurs et les élus sur le projet de SCoT :

→ Lettre n°1 / Qu'est-ce que le SCoT (Septembre 2013)

Présentation de la démarche : acteurs, enjeux et objectifs, calendrier, etc.

La lettre fut distribuée lors de la réunion des Maires du 23 septembre 2013.

→ Lettre n°2 / Le diagnostic (décembre 2014)

L'état des lieux du territoire étant réalisé, la lettre présente les grands éléments du diagnostic.

La lettre fut distribuée :

- Comité Technique du 15 avril 2015 ;
- Réunion publique du 29 avril 2015 ;
- Forum Inter-SCoT du 26 mai 2015 ;
- Réunion des Maires du 5 octobre 2015 ;
- Réunion publique du 23 mai 2016.

→ Lettre n°3 / Le PADD (juillet 2015)

Le document revient sur les grandes orientations du projet de territoire (PADD).

La lettre fut distribuée :

- Comité Syndical du 21 juillet 2015 ;
- Comité Technique du 10 septembre 2015 ;
- Réunion des Maires du 5 octobre 2015 ;
- Réunion publique du 23 mai 2016.

→ Lettre n°4 / Le DOO (juillet 2016)

Cette troisième lettre d'information permet de découvrir le document d'orientation et d'objectifs et de mieux comprendre ses impacts (et donc celle du SCoT) sur le territoire.

Au moment de l'arrêt du projet, cette lettre était en cours de maquettage et n'a pu être distribuée avant. Elle a été mise à disposition du public pour l'enquête publique.

### ***e. Le site Internet***

Une rubrique (6 pages) dédiée à l'élaboration du SCoT a été mise en place et alimentée tout au long de la procédure sur le site Internet du Pays de la Bresse bourguignonne (<http://www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/>) pour permettre à la population et acteurs du territoire de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension du projet. Ces pages ont été vues 8645 fois depuis leur mise en ligne en avril 2013. Les statistiques détaillées de fréquentation de la rubrique sont disponibles en annexe. La rubrique propose un ensemble de documents à télécharger pour mieux comprendre la démarche, ses objectifs, les différentes étapes d'élaboration, les études techniques (près de 1 500 téléchargements).

## Synthèses des avis et des débats

Tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT de la Bresse bourguignonne, grâce aux actions de communication et à la mise en place de différents moyens d'expression, les acteurs du territoire ont pu faire part de leurs avis et de leurs attentes à l'équipe-projet et aux membres des bureaux d'études.

Les principales remarques et attentes émises peuvent être synthétisées selon différentes thématiques. Les réponses apportées par le SCoT ou directement durant les temps de rencontres sont précisées à la suite.

Les demandes d'intérêt particulier qui ne rentraient pas dans le projet collectif et les propositions et questionnements qui ne relèvent pas du SCoT n'ont pas été traitées dans le présent document.

Les temps de rencontre organisés avec les élus du territoire n'ont pas été pris en compte dans la construction de cette synthèse, les fruits de celles-ci servant directement à la construction du projet.

## Procédure

---

Remarques	Réponses apportées
Le SCoT définit-il une politique sociale ou fiscale ? <i>(Réunion publique du 29 avril 2015)</i>	Le SCoT est un schéma de prospective et donc ne mettra pas en place une politique fiscale ou sociale. De plus, la réflexion n'a pas lieu d'être à l'échelle du SCoT.
Intégrer la question agricole dans les études en réalisant notamment un diagnostic agricole. <i>(Réunion publique du 29 avril 2015)</i>	L'agriculture est au cœur du projet de SCoT en tant qu'élément structurant de l'identité, de l'économie et des paysages du territoire de la Bresse bourguignonne. Ainsi, le diagnostic territorial intègre un important volet agricole, le PADD prend en compte cette question et le DOO comprend tout un volet sur ces questions.
Le devenir des documents d'urbanisme après l'approbation du SCoT <i>(Réunion publique du 23 mai 2016)</i>	Après l'approbation du SCoT, les documents d'urbanisme devront être compatibles et donc être révisés si besoin. Le SCoT a néanmoins essayé de prendre en compte au maximum les documents récemment approuvés pour limiter les procédures de révision.
La mise en compatibilité des documents d'urbanisme vis-à-vis du SCoT <i>(Réunion publique du 23 mai 2016)</i>	En fonction des types de documents, les situations sont différentes. Les communes possédant une carte communale ont un an pour se mettre en compatibilité avec le SCoT, celles dotées d'un PLU ont 3 ans.

## Organisation du territoire et urbanisation

Remarques	Réponses apportées
Structurer le territoire autour du pôle central de Louhans. <i>(Réunion publique du 29 avril 2015)</i>	Le SCoT a défini une structuration du territoire déclinée en 4 typologies de communes. La centralité bressanne, composée des villes de Louhans-Châteaurenaud, Branges et Sornay, est identifiée comme le pôle structurant à l'échelle du SCoT. Elle joue ainsi un rôle d'animation et d'attraction notamment à travers son offre en équipements, services et commerces. Le SCoT doit permettre à cette entité de se positionner durablement en tant que pôle structurant entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier.
La définition des regroupements de moins de 5 habitations <i>(Réunion publique du 23 mai 2016)</i>	Il s'agit des formes d'urbanisation et d'habitat situées en dehors des bourgs et des hameaux principaux/secondaire donc dans un espace agricole ou naturel. Cette définition représente un outil de cadrage avec une certaine flexibilité pour s'adapter en fonction des cas.
Ne pas trop sanctuariser le territoire pour permettre aux communes de se développer. <i>(Réunion publique du 23 mai 2016)</i>	Le SCoT prévoit des possibilités de construction et d'urbanisation pour toutes les communes et notamment les 71 identifiées comme rurales et périurbaines au contraire de ce qui est promu par les services de l'Etat à savoir quasi aucune possibilité. Par ailleurs, un terrain constructible doit être construit dans les délais fixés. De fait, les pratiques de thésaurisation des terrains sont aujourd'hui limitées et il est nécessaire de ne pas confondre opportunités (espaces disponibles) et réel projet pour construire.
La définition des pôles de proximité <i>(Réunion publique du 23 mai 2016)</i>	La loi imposant la définition d'une organisation générale du territoire, le SCoT définit une typologie des communes à partir d'un ensemble de critères (population, offre commerciale, offre de services, équipements, nombre d'emplois, etc.) couplé avec leur localisation

Les modalités de répartition des surfaces disponibles à la construction dans les communes.

*(Réunion publique du 23 mai 2016)*

pour créer un maillage complet sans « zone vide ». Troisième niveau, les pôles de proximité complètent le maillage au service des habitants et exercent une influence sur les communes rurales avoisinantes.

Deux cas sont possibles. Dans le cadre d'un PLUI, la question ne se pose pas car c'est échelle de définition du SCoT pour cet élément. Dans le cadre de PLU, des éléments de calcul de stock foncier (non opposables) seront proposés. Chaque commune pourra décider de suivre ou non les propositions faites

T  
S  
S  
S



## Démographie et habitat

---

Remarques	Réponses apportées
<p>Les perspectives de croissance économique pour imaginer la croissance démographique <i>(Réunion publique du 29 avril 2015)</i></p>	<p>Le développement démographique étant plus important que le développement économique sur le territoire lors des 10 dernières années, il existe un ratio emploi/logement déficitaire. Ainsi, le développement économique est un élément essentiel dans la construction du SCoT qui doit créer les conditions adéquates pour développer l'emploi, attirer des entreprises, pérenniser les activités existantes, etc. Plusieurs secteurs ont été identifiés : le numérique, le bois, les énergies, la biomasse, l'économie présentielle, l'artisanat et l'agriculture.</p>
<p>Identifier les logements vacants <i>(Réunion publique du 23 mai 2016)</i></p>	<p>Les bâtiments vacants ont été identifiés à l'échelle du SCoT. Par la suite, chaque document d'urbanisme devra préciser ce recensement avec l'obligation de travailler sur les logements pour accueillir de nouvelles populations</p>

## Développement économique

---

Remarques	Réponses apportées
<p>Maintenir l'activité agricole sur le territoire <i>(Forum inter-SCoT du 26 mai 2015)</i></p>          <p>Valoriser les produits locaux <i>(Forum inter-SCoT du 26 mai 2015)</i></p>	<p>L'agriculture ayant un rôle central dans l'identité du territoire, son dynamisme économique ou encore dans son organisation spatiale et ses paysages, le SCoT va dans cette direction. Le PADD prône ainsi le maintien d'une agriculture performante et pérenne tout en mettant en place les conditions favorables à la valorisation des productions agricoles locales issues du territoire, à la protection des espaces agricoles mais aussi de son capital paysager et touristique. Ainsi le SCoT doit limiter le phénomène d'artificialisation des sols, permettre l'implication des acteurs des filières agricoles dans le développement du territoire et une plus grande diversification des activités notamment vers le tourisme vert.</p> <p>Le SCoT tend vers un équilibre entre pérennisation de l'agriculture, préservation des ressources paysagères et environnementales et valorisation du potentiel touristique.</p> <p>Le PADD valorise un modèle agricole de proximité permettant la valorisation des productions locales.</p>

## Commerce et équipements

Remarques	Réponses apportées
<p>La gestion de l'offre commerciale entre grandes surfaces et commerces de proximité (Réunion publique du 29 avril 2014)</p>	<p>Le SCoT entend pérenniser l'offre commerciale à l'échelle du SCoT. Pour cela, elle s'appuie sur la structure territoriale en quatre typologies de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Centralité bressanne : pérenniser une offre complète allant du commerce de proximité au commerce d'envergure (grande surface) ;</li><li>• Pôles d'équilibre : développer une offre complémentaire à la centralité bressanne pour limiter les déplacements vers les centralités et dynamiser la vie locale en centre-bourg ;</li><li>• Pôles de proximité : lutter contre la désertification en milieu rural en s'appuyant sur les commerces existants en centre-bourg ;</li><li>• Les communes rurales et périurbaines : maintenir l'offre commerciale d'appoint existante pour répondre aux besoins de première nécessité.</li></ul>
<p>Etendre la couverture numérique (Forum inter-SCoT du 26 mai 2015)</p>	<p>Le renforcement de la couverture numérique du territoire est l'un des objectifs du SCoT développé dans le PADD et le DOO. Principaux secteurs ciblés, les « zones blanches » identifiées par le SDTAN 71. Par ailleurs, le SCoT prône le développement de la couverture numérique dans les zones d'activités de la Bresse bourguignonne.</p>

## Mobilité

---

Remarques	Réponses apportées
<p>Développer les liaisons douces <i>(Forum inter-SCoT du 26 mai 2015)</i></p>	<p>Le SCoT agit dans ce sens en favorisant la notion de proximité et de courte distance. Par ailleurs, le développement de l'urbanisation doit s'accompagner d'un maillage du territoire en liaisons douces pour éviter l'usage systématique de la voiture. Par exemple, les chemins ruraux doivent être intégrés aux itinéraires cyclables et piétons structurants.</p>
<p>Développer un système de transport collectif à la demande <i>(Forum inter-SCoT du 26 mai 2015)</i></p>	<p>Le PADD fixe l'objectif de consolider le réseau de transport à la demande existant sur la centralité bressane et de l'étendre à l'ensemble du territoire</p>

## Paysage et patrimoine

---

### Remarques

Préserver et valoriser l'architecture bressane et l'identité paysagère du territoire  
(*Forum inter-SCoT du 26 mai 2015*)

### Réponses apportées

L'identité bressane est reconnue dans l'ensemble des éléments du SCoT. Les supports de cette identité (bâtiments, paysages, pratiques, etc.) ont été identifiés dans le diagnostic. Le PADD affirme la nécessité de les préserver et de les valoriser au service du territoire. La valorisation de ces richesses est aussi mise en avant dans le PADD que ce soit pour développer l'image touristique du territoire, intégrer ce patrimoine dans le maillage touristique existant ou développer de nouveaux itinéraires de découverte autour des éléments patrimoniaux encore méconnus. Par ailleurs, les objectifs en matière de préservation des richesses naturelles participent également à la préservation de l'identité paysagère du territoire.

Le document d'orientation et d'objectifs traduit ces orientations. Par exemple, il prône le respect du caractère architectural bressan pour la réalisation de toutes nouvelles constructions

## Espaces naturels

---

### Remarques

Protéger les bocages  
*(Réunion publique du 29 avril 2015)*

Protéger les zones maraîchères  
*(Réunion publique du 29 avril 2015)*

### Réponses apportées

Par ailleurs, les PLU disposent d'un outil réglementaire pour protéger ces espaces.

T  
e  
S  
S



## Bilan

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 (anciennement L300-2) du Code de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a organisé la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet de SCoT et dans le respect de la délibération de prescription du 26 novembre 2012.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire garantissant la transparence de la démarche d'élaboration du projet.

L'implication des élus, acteurs et habitants du territoire à chaque grande étape (lancement, diagnostic, PADD, DOO), à travers des séminaires, des réunions de présentation en Conseil communautaire, des forums inter-SCoT, des réunions de travail et des réunions publiques mais aussi à travers le registre de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques qui ont alimenté directement les études techniques. Leur intégration effective dans le projet a été garantie par la présence à chaque rencontre d'élus référents de la Bresse bourguignonne, de techniciens en charge de l'élaboration du SCoT et de membres des bureaux d'études. Ces derniers ont régulièrement témoigné des remarques, avis et propositions du public lors des comités de pilotage permettant aux élus communautaires de valider leur prise en compte dans le projet.

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne s'est par ailleurs assuré de la bonne information du public par la publication de nombreux articles dans la presse locale (papier et numérique), sur le site Internet du Pays de la Bresse bourguignonne, d'une exposition évolutive, de lettres d'information pédagogiques ou encore de publicité lors d'événements.

La synthèse des avis exprimés met en exergue le souhait d'un projet dynamique respectueux de l'identité du territoire et de son cadre de vie tout en permettant l'accueil de nouvelles populations essentielles à l'animation du territoire. Il s'agit d'une part de renouer avec le développement économique et l'emploi en renforçant l'attractivité du territoire, de répondre aux besoins des habitants de toute génération en termes d'équipements, de commerces et de logements, d'encourager les énergies renouvelables et d'optimiser le fonctionnement du territoire notamment sur le plan des déplacements (transports en commun, stationnement et liaisons douces). Elus, acteurs et population ont également insisté sur la vie locale et l'animation des différents lieux de vie. Enfin, ont pu être entendues des demandes telles que la valorisation de l'activité agricole, la préservation du patrimoine naturel et paysager ou encore la maîtrise des risques technologiques et des nuisances sonores présents sur le territoire.

Les choix faits par les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne s'inscrivent dans le strict respect de l'ensemble de ces remarques. Ainsi, il convient de dresser un bilan favorable de la concertation.

## Annexes

- Arrêté préfectoral du périmètre du SCoT du 24 octobre 2012 ;
- Délibération du Comité Syndical du 26 novembre 2012 :
  - Délibération ;
  - Certificat d'affichage dans les communes et les Communautés de communes
  - Avis d'affichage dans le Journal de Saône et Loire ;
  - Affichage au siège du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.
- Registre de la concertation ;
- Séminaire prospectif d'élus pour construire le PADD :
  - Invitation ;
  - Compte-rendu.
- Forums Inter-SCoT :
  - 10 juin 2015 : compte-rendu ;
  - 15 mars 2016 : compte-rendu.
- Réunion publique du 29 avril 2015 / diagnostic et PADD :
  - Invitation ;
  - Insertion dans la presse locale ;
  - Article relayé dans les médias locaux (1 exemple) ;
  - Compte-rendu.
- Réunion publique du 23 mai 2016 / DOO :
  - Invitation ;
  - Insertion dans la presse locale ;
  - Article relayé dans les médias locaux (1 exemple) ;
  - Compte-rendu.

- Réunions des Maires : invitations ;
- Ateliers thématiques : invitations ;
- Ateliers de simulation : invitations ;
- Articles (dans l'ordre chronologique de parution) ;
- Site Internet du Pays de la Bresse bourguignonne :
  - Extraits ;
  - Statistiques.
- Lettres d'information
  - N°1 / Septembre 2013 ;
  - N°2 / Décembre 2014 ;
  - N°3 / Juillet 2015 ;
  - N°4 / En cours de maquettage.